

Séance du 28 mai 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit mai à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur MOUSEL Patrice, maire.

Présents : tous les membres en exercice, à l'exception de : Mme DOUSSAINT N. et M. POINSOT J-M et GAIDOZ H. absents excusés, ayant donné respectivement procuration à M. RICHARD D. M. LIESCH J-M et M. MOUSEL P.

M. HAUTAVOINE G. a été élu secrétaire :

*Le maire ouvre la séance puis entame l'ordre du jour.
Il propose d'approuver la séance précédente du 24 avril 2019.*

Approbation de la séance du 24 avril 2019

19 pour

Mme POCQUET A-M fait remarquer que le vote du sujet n° 21 est à modifier (14 pour et 4 contre). Ce qui est corrigé sur le champ.

L'assemblée approuve la séance du 24 avril 2019 à l'unanimité des présents.

Le maire apporte des précisions concernant les différentes affaires en justice actuellement en cours de jugement (Affaires ; SCI 4 C, RAMDANI, et TEYSSANDIER C.). Quant aux affaires MAREST et Comité Des Fêtes, celles-ci ont vu leur procédure aboutir.

M. GRIFFON P. apporte des explications avec précisions concernant le bilan et l'analyse réalisés par M. CASABIANCA R. trésorier de la collectivité. Les chiffres annoncés lors de la séance du 24 avril dernier étaient donc sincères.

N° 24-2019

Tirage au sort pour désignation des Jurés d'Assises

19 pour

Le maire expose à l'assemblée le déroulement de la procédure en vue de la désignation future des jurés d'assises.

La commune de Warmeriville doit tirer au sort 6 noms issus de la liste électorale communale.

Le sort désigne les suivants :

1. Page 125 ligne 6 - N° 1235 – M. METENS Alexandre – 8 Rue Georges Brassens - né LE 10/6/1983 à Reims.

2. Page 3 ligne 9 - N° 19 – M. ALVES D'OLIVEIRA James né – 8 Rue Ste Marguerite - né le 30/1/1954 à Reims.

3. Page 56 ligne 3 - N° 542 - Mme DOYEN Jennifer – 27 Rue Ste Marguerite – née le 18/1/ 1988 à Chalons Sur Marne.

4. Page 65 ligne 8 - N° 637 M. FERU Michel – 29 bis Rue des Marais – né le 27/6/ 1946 à Boult Sur Suipe.

5. Page 26 ligne 1 - N° 241 – Mme CAILLIEZ Armelle - 3 Chemin du Haut Champ, né le 04/11/1964 à Reims.

6. Page 138 ligne 2 - N° 1361 – M. PEIGNOT Quentin - 39, Rue Ste Marguerite, né le 14/06/1994 à Reims

N° 25-2019

Adhésion au service santé prévention du CDG de la Marne

19 pour

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 23,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 25, 26-1, 108-1 à 108-4,

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°84-1054 du 30 septembre 1985 relatif au reclassement des fonctionnaires territoriaux reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions,

Vu le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 pris pour l'application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à l'organisation des comités médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux.

Vu la circulaire n° NOR INTB1209800C du 12 octobre 2012 portant application des dispositions du décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale

Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Marne en date du 5 avril 2019 instaurant une nouvelle offre de service en santé prévention et une nouvelle tarification pour ces prestations,

Le Maire rappelle à l'assemblée les éléments suivants :

Les collectivités territoriales doivent veiller à l'état de santé des agents en ayant comme préoccupation d'empêcher toute altération de leur état de santé du fait de l'exercice de leurs fonctions.

Chaque collectivité et chaque établissement public local doit disposer d'un service de médecine professionnelle et préventive. Cette obligation peut être satisfaite par l'adhésion à un service créé par un Centre de Gestion.

Le Centre de Gestion de la Marne dispose d'un pôle prévention et santé au travail regroupant autour de la médecine professionnelle et préventive une équipe pluridisciplinaire composée de conseillers en prévention des risques, ergonomes, psychologue du travail, référent handicap.

En complément du suivi médical, cette équipe exerce une mission de conseil et d'assistance de la collectivité sur toute question relative à la prévention des risques professionnels, ou au maintien dans l'emploi de leurs agents.

Considérant que la convention « socle » proposée par le Centre de gestion et annexée à la présente délibération permet de faire appel à l'ensemble de ces compétences en tant que de besoin,

Considérant le mode de financement fixé par le Centre de gestion, reposant d'une part sur la levée d'un taux de cotisation additionnel pour l'ensemble des prestations en ergonomie, prévention, psychologie du travail, accompagnement handicap et tiers temps médical, et d'autre part sur une facturation des examens médicaux réalisés,

Considérant que la convention au service de médecine préventive du Centre de gestion à laquelle adhérerait la Collectivité est rendue caduque par la convention en santé prévention nouvellement proposée,

Il propose l'adhésion au service santé prévention du Centre de gestion de la Marne à compter du 1^{er} juin 2019. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE d'adhérer à compter du 1^{er} juin 2019 à la convention santé prévention du Centre de gestion.

AUTORISE le Maire à signer la convention correspondante,

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget, Chapitre 012, article 6336.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents soit 19 voix pour 0 voix contre 0 abstention(s).

N° 26-2019

Choix d'une entreprise pour extension du réseau Vidéo Protection

17 pour 1 contre 1 abstention

Le maire expose à l'assemblée qu'il a reçu trois entreprises pour l projet d'extension de la vidéo protection dans la collectivité.

1. Entreprise ENGIE Inéo de Reims :

157 197.40 € ht soit 188 636.88 € ttc réfection complète de l'installation déjà dépassée techniquement.

2. Entreprise SYNAP Sécurité de Cormontreuil :

18 422.00 € ht soit 22 106.40 € ttc

3. Entreprise IVT Security de Reims :

32 178.06 € ht soit 38 613.67 € ttc

Le maire propose à l'assemblée de retenir l'entreprise IVT SECURITY de Reims comme étant le mieux disant, prix proposé :

- **32 178.06 € ht soit 38 613.67 € ttc**

Après délibération, l'assemblée décide de suivre ce choix et charge le maire de passer commande auprès de cette société à condition que la collectivité soit subventionnée.

N° 27-2019

Demande subvention pour extension du réseau Vidéo Protection

17 pour 1 contre 1 abstention

Le maire rappelle à l'assemblée la possibilité d'obtenir du FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance) dans le cadre du dispositif : Projets nouveaux d'installations de caméras sur la voie publique, création ou extension,

Les aménagements et amélioration des systèmes de voie publique existants à l'exception des renouvellements.

Après délibération, l'assemblée ayant arrêtée son choix sur l'entreprise :

- **IVT Security de Reims pour un budget de 32 178.06 € ht soit 38 613.67 € ttc**
- ✓ ***Sollicite une subvention de la part du ministère, la plus élevée possible dans le cadre du dispositif prévu par le FIPD.***
- ✓ ***Charge le maire de présenter le dossier correspondant.***

Informations diverses :

M. Le Maire informe l'assemblée :

- ✓ ***M. Thomas GORGE a entrepris des démarches pour l'installation d'une unité de méthanisation sur le territoire communal. Il s'agit d'une installation soumis à déclaration et non à autorisation. Le Permis de Construire a été déposé en mairie et transmis au service instructeur.***

- ✓ De l'autorisation d'exploiter faite par M. le Préfet des Ardennes à l'EARL LA NOUE SAINT PIERRE dont le siège social est situé 20 rue Poupart, 08300 NEUFLIZE pour la création d'un atelier de 39 999 poules pondeuses par un arrêté du 30 avril 2019.
- ✓ Réfection de la rue des Vagériaux : Réunion de démarrage le 28 mai 2019. Les travaux proprement dit commenceront le 2 avril 2020 pour 6 mois environ. Le budget de l'opération serait de 700 000 €.

Cette opération commencera par l'étude relative à l'assainissement car cette rue reçoit tous les écoulements d'eaux des rues adjacentes.
- ✓ La voie verte : S NCF Réseau propose à la collectivité de signer une convention à intervenir entre les deux parties. Coût annuel : 1000 € environ (500 € pour occupation du foncier et 500 € en taxes). Une demande de subvention auprès de la Région Grand Est, au titre du dispositif « requalification des friches industrielles et ferroviaires ».

Ce projet fera l'objet de deux marchés :

 - * l'un pour le démantèlement de la voie,
 - * l'autre pour l'aménagement de la bande de roulement.

Questions diverses :

- ✓ Voir pour le rétablissement de la sonnerie de l'angélus midi et soir mais pas le matin.
- ✓ Demande aide pour projet agricole Malien. L'assemblée préfère aider les gens localement plutôt que de sponsoriser un projet à l'étranger. Même s'il s'agit d'un habitant de la commune de Warmeriville. La solution pourrait venir d'une association comme ACCIR ou l'Association BAOBAB à RETHEL.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21 h 07.

Suivent les signatures :

MOUSEL Patrice :

LIESCH Jean-Michel :

DOUSSAINT Nadia :

Absente excusée ayant donné procuration à M. RICHARD D.

GRIFFON Pol :

DOBIGNY Myriam :

RICHARD Daniel :

POINSOT Jean-Marie :

Absent excusé ayant donné procuration à M. LIESCH J-M,

CAILLOT Jeanne :

DESÉNÉPART Agnès :

SOSNOWSKI Richard :

GAIDOZ Hervé :
Absent excusé ayant donné procuration à M. MOUSEL P,

CHARBEAUX Armelle :

MASCRET Nathalie :

GUARDABASSI Carole :

MASSICOT Fabien :

HAUTAVOINE Gérard :

POCQUET Anne-Marie :

LOURDAULT Marc :

LEROY Herbert :